



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU

**AVIS AUX AVOCATS ET AVOCATES PRATIQUANT DANS LES DISTRICTS
DE GATINEAU, PONTIAC ET LABELLE**

**AVIS AUX PERSONNES NON REPRÉSENTÉES QUI SONT PARTIES À DES
INSTANCES QUI SE DÉROULENT DANS LES DISTRICTS DE GATINEAU,
PONTIAC ET LABELLE**

**DIRECTIVES DE LA COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC POUR LES
DISTRICTS DE GATINEAU, PONTIAC ET LABELLE**

Le 19 AVRIL 2021

Veillez noter que des directives concernant le déroulement des instances à la Cour supérieure du Québec pour les districts de Gatineau, Pontiac et Labelle ont été adoptées et **entreront en vigueur le 1^{er} mai 2021**.

Des directives spécifiques ont été rédigées pour les instances qui se déroulent dans le district de Gatineau.

Des directives combinées ont été rédigées pour les instances qui se déroulent dans les districts de Pontiac et de Labelle (Campbell's Bay, Maniwaki et Mont-Laurier).

Il est important que vous preniez connaissance de ces directives qui **doivent obligatoirement être respectées**. Lorsque des formulaires spécifiques sont annexés aux directives, ils **doivent être utilisés**. Tous les formulaires qui doivent être remplis sont disponibles en format Word.

Les directives seront publiées sur le site Internet de la Cour supérieure, dans les onglets désignés pour chacun des districts à compter du **23 avril 2021**. Des hyperliens menant aux formulaires annexés aux directives ont été créés dans le texte.

Vous pouvez consulter les directives en cliquant sur les liens suivants qui vous mèneront aux onglets désignés pour chacun des districts dans le site Internet de la Cour:

<https://coursuperieureduquebec.ca/division-de-montreal/districts-judiciaires/gatineau>

<https://coursuperieureduquebec.ca/division-de-montreal/districts-judiciaires/pontiac-campbells-bay>

<https://coursuperieureduquebec.ca/division-de-montreal/districts-judiciaires/labelle-maniwaki>

<https://coursuperieureduquebec.ca/division-de-montreal/districts-judiciaires/labelle-mont-laurier>

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.

Marie-Josée Bédard

Juge coordonnatrice